

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/12/2012

Réception par le Prefet : 11/12/2012

Publication : 13/12/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2012-6-7-5

Séance du mercredi 05 décembre 2012

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES RAPPORT D'ORIENTATION DU SCHEMA 2013/2017

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- valide les orientations du Schéma 2013-2017, dans ses objectifs, ses principes, son cadre général, ses critères d'éligibilité et ses modalités d'aides pour les disciplines musicales, chorégraphiques et théâtrales tel que détaillé dans le rapport ;
- ♦ donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre du Schéma départemental des Enseignements Artistiques Spécialisés 2013/2017 et pour fixer, le cas échéant, un seuil minimum d'encaissement en cas de trop perçu par les écoles.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions